

# MOSSADEGH À L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

## Le doctorat : retour aux sources

Après avoir obtenu sa licence, Mohammad Mossadegh entreprend d'écrire une thèse. Il hésite entre plusieurs sujets, avant de choisir *Le testament en droit musulman, secte chiite*.

En 1913, il retourne en Perse pour rédiger sa thèse en farsi, en collaboration avec des théologiens. Après trois mois passés à Téhéran, il revient à Neuchâtel pour la traduire. Le 8 juillet 1914, il obtient le titre de docteur en droit.

*«Pour élaborer des lois qui conviennent à notre pays, et qui nous épargnent de stériles conflits, il faudrait des hommes qui connaissent non seulement le droit musulman et le droit moderne européen, pour les harmoniser, mais qui soient en outre au courant des circonstances dans lesquelles la Perse vit actuellement, pour que leurs combinaisons juridiques soient conformes aux coutumes, aux besoins, à la religion et aux ressources du pays.»*

Extrait de la conclusion de sa thèse, *Le testament en droit musulman*, 1914

